

Arrêté N° MA-ART-2023-218

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, secteur rue d'Harcourt et rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du 18 septembre 2023 jusqu'à la fin des travaux- ANNULE ET REMPLACE Arrêté 2023-176

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **SITPO** pour des travaux de renouvellement des réseaux eaux usées - eau potable et eaux pluviales, secteur rue d'Harcourt et rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du lundi 18 septembre 2023 jusqu'à la fin des travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : Départementale 6 - Du rond-point de la Gendarmerie à l'intersection de la Rue de Courvaudon : La circulation est alternée par feux tricolores pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : Des nouvelles déviations sont mises en place jusqu'au vendredi 20 octobre en raison des travaux sur la commune de Bonnemaison :

- Une déviation est mise en place dans le **sens Aunay-sur-Odon vers Thury Harcourt** par les **RD54 /RD211/ RD36**



- Une déviation est mise en place dans le sens Thury-Harcourt vers Aunay-sur-Odon par les RD243B / RD121/ RD213



Article 3 : Rue d'Harcourt - Du rond-point de la Gendarmerie au garage AD Automobile: La route est barrée pendant toute la durée des travaux.
Une déviation est mise en place par la D234 et la D213.



Article 4 : L'entreprise **SITPO** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le Chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable de la communication de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **SITPO**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 12 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

